

Etude / cabinet / raison sociale : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de tél : .....

Courriel : .....

*Assistera aux 6èmes rencontres de droit et contentieux administratifs  
Vendredi 28 septembre 2018  
TA de Bastia Villa Montepiano 20200 BASTIA*

- Tarif inscription : 90 €
- Tarif privilégié : 50 € : étudiants en formation professionnelle CRFPA et CFPN / experts-comptables stagiaires

**Entrée libre pour les étudiants et personnels enseignants**

*Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de  
M. l'Agent comptable de l'Université de Corse.  
L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement.*

Date, signature et cachet de l'entreprise :

**Le règlement est à renvoyer à l'adresse suivante avant le 20  
septembre 2018 :**

**Contact et inscriptions :**

Jeanne LALEURE-LUGREZI

Equipe méditerranéenne de recherche juridique (EA 7311)

Université de Corse Pascal Paoli

22 Avenue Jean Nicoli BP 52

20250 CORTE

[laleure@univ-corse.fr](mailto:laleure@univ-corse.fr)

[eadroit.universita.corsica](http://eadroit.universita.corsica)

[www.universita.corsica](http://www.universita.corsica)

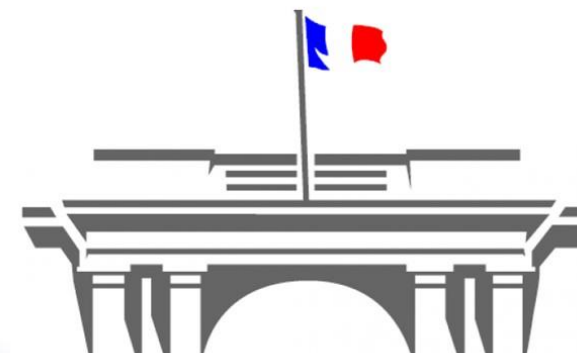


Equipe méditerranéenne de  
recherche juridique  
(EA 7311)



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BASTIA

6<sup>ème</sup> édition des Rencontres corses de droit  
et contentieux administratifs



**Le décret « JADE » et la réforme  
de la justice administrative**

Tribunal administratif de Bastia  
Villa Montepiano

Vendredi 28 septembre 2018  
à partir de 14h

Colloque agréé par l'EDA de Corse au titre de la formation continue des avocats,  
n° d'agrément 94 20 20535 20

[www.universita.corsica](http://www.universita.corsica)  
[www.bastia.tribunal-administratif.fr](http://www.bastia.tribunal-administratif.fr)

L'Équipe méditerranéenne de recherche juridique et  
le Tribunal administratif de Bastia  
co-organisent :

## Les rencontres corses de droit et contentieux administratifs 6<sup>ème</sup> édition

### *Le décret « JADE » et la réforme de la justice administrative*

**Vendredi 28 septembre 2018**  
**TA de Bastia Villa Montepiano**  
**à partir de 14h**

Le décret dit « JADE » (pour « justice administrative de demain ») portant modification du code de justice administrative est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Face à l'augmentation de la demande de justice dans un contexte où les moyens alloués à l'institution sont nécessairement contraints, ce texte comporte et annonce d'importantes évolutions procédurales destinées à accélérer le traitement de certaines requêtes, à renforcer les conditions d'accès au juge et à dynamiser l'instruction. La justice administrative et l'office du juge s'en trouvent-ils profondément modifiés ? C'est la question centrale qui intéressera magistrats, avocats et universitaires dans le cadre de ces 6<sup>èmes</sup> Rencontres de droit et contentieux administratifs.

## PROGRAMME

**14h : Accueil par Bernard CHEMIN, Président du TA de Bastia et Fabien HOFFMANN, maître de conférences en droit public à l'Université de Corse**

### **14h10 : PROPOS INTRODUCTIF**

*De quelle justice JADE est-elle le prénom ? Réflexions sur l'évolution de la justice administrative (Jean-François BRISSON, Pr. Université de Bordeaux)*

### **I- L'ACCES AU JUGE**

**14h30 : Le ministère d'avocat (Patrick GAULMIN, avocat au barreau de Toulon)**

**14h50 : La liaison du contentieux (Patrice ANGENIOL, rapporteur public à la 8<sup>ème</sup> chambre de la Cour administrative d'appel de Marseille)**

### **II- L'INSTRUCTION**

**15h10 : Le rôle du juge dans la conduite de l'instruction (Christine CASTANY, premier conseiller, TA de Bastia)**

*15h30 Pause*

**15h40 : Le rôle du greffier dans la conduite de l'instruction (Marie CARRUANA, greffier en chef, TA de Bastia)**

### **III- LA FIN DU PROCES**

**16h : Le rejet par ordonnance (Pierre MONNIER, Vice-président du TA de Bastia)**

**16h20 : Les recours abusifs (Fabien HOFFMANN, maître de conférences en droit public à l'Université de Corse, avocat au barreau de Toulon)**

**16h40 : CONCLUSIONS : La jurisprudence du TA de Bastia (Bernard CHEMIN, Président du TA de Bastia)**